

Habilitation à l'arbitrage des tournois homologués FIDE :

A la date du 3/01/2013 , au niveau fédéral 179 ; de nos collègues se sont acquittés de la « redevance FIDE » et pourront donc arbitrer des tournois homologués FIDE. La liste est consultable sur le bandeau de droite de la rubrique arbitrage du site FFE. Pour être complète, à cette liste il faut ajouter les Arbitres Internationaux et FIDE, ayant acquitté cette redevance et qui apparaissent également à droite.

Pour la ligue CVL, au 3/01/2013 ; 6 arbitres ont cette habilitation :

Alain Alexandre (arbitre FIDE) ; Noël Dalpra (arbitre Fédéral 3) ;  
Serge Desmoulières (Arbitre International) ; David Grenier (arbitre Fédéral 3) ;  
Yoann Lebasnier (arbitre Fédéral 3) ; Jean-Louis Salvaing (arbitre Fédéral 2).

Les demandes d'homologation pour les tournois FIDE ne seront pas prises en compte si l'arbitre n'a pas pris cette licence. Le logiciel en ligne rejettera toutes ces demandes.

Dorénavant tous ceux d'entre vous souhaitant prendre cette licence sont priés de prendre contact avec Stephen Boyd membre de la DNA en charge de ce travail. Pour cela ils devront lui envoyer un chèque à l'ordre de la FFE du montant correspondant à leur catégorie accompagné d'une photo d'identité.

Compte tenu des délais de traitement les demandes de licence devront parvenir à Stephen au moins 2 mois avant l'événement à arbitrer.

Adresse postale : Stephen Boyd, 11 rue de l'Aiglon, 34090 Montpellier.

Son mail : <mailto:stephen34@live.fr>

Montant à acquitter :

Catégorie	A		IA	300€
Catégorie	B	–	IA	200€
Catégorie	C	–	IA	160€
Catégorie	C	–	FA	120€
Catégorie	D	–	IA	100€
Catégorie	D	–	FA	80€
Arbitres Nationaux				20€

Rappel : C'est une licence à vie. Toutefois si l'arbitre n'opère pas dans un tournoi homologué FIDE pendant une période de 2 ans il sera considéré comme inactif et devra repayer sa licence pour être réactivé.